



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

30 mars 2021

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

L'An deux mille vingt et un, le 30 mars, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 heure, salle des fêtes de Saint Georges de Mons, pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 16/03/2021

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD Dominique, DESGEORGES Céline, DIAS Jean-Pierre, BONNAFOUX Daniel, MILLIERAS Maëva, VAN PANTEGHEM Eric, FREITAS Fabienne, AGRAIN Serge, BALY Franck, VALANCHON Annie

A compter de 18 :20 : TRIPHON Isabelle, DUPOUX Aurélien, GRATADEIX Jean-François

A compter de 19 :25 : ELOY Ilda

Excusés : Mme LEFOUR Maryse ayant donné procuration à M. PERRIN
M. CROISIER Franck ayant donné procuration à Mme TRIPHON
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. DIAS

Absent(e) : Mme BESSE LE PROVOST Aline

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme Céline DESGEORGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

Approbation du compte rendu de séance de la précédente réunion :

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (M. AGRAIN et Mme VALANCHON) et 1 VOIX CONTRE (M. BALY) valide le compte rendu de séance de la précédente réunion.

Compte de Gestion 2020 – Tous Budgets :

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON) valide les comptes de gestion pour 2020. Ces derniers sont réputés identiques aux comptes administratifs de 2020.

Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. BALY et AGRAIN) 1 ABSTENTION (Mme VALANCHON) valide le compte administratif du budget principal de 2020 lequel est résumé comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2020	2 033 310,00 €	1 559 192,44 €	237 204,13 €
Recettes de fonctionnement 2020	2 033 310,00 €	1 796 396,57 €	
Dépenses d'investissement 2020	1 519 053,32 €	411 593,86 €	- 285 221,43 €
Recettes d'investissement 2020	1 519 053,32 €	126 372,43 €	

Le maire n'a pas pris part au vote pour cette question à l'ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

Compte Administratif 2020 – Budget Complexe sportif

Le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. AGRAIN) 2 ABSTENTIONS (MM. BALY, VALANCHON) valide le compte administratif du budget annexe du complexe sportif Jean Duval (CSJD) de 2020 le quel est résumé comme suit :

Complexe sportif 2020	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2020	117 123,87 €	95 727,93 €	- 39 014,06 €
Recettes de fonctionnement 2020	117 123,87 €	56 713,87 €	
Dépenses d'investissement 2020	298 222,32 €	9 975,60 €	- 9 975,60 €
Recettes d'investissement 2020	298 222,32 €	- €	

Le maire n'a pas pris part au vote pour cette question à l'ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

Compte Administratif 2020 – Budget Atelier-Relais

Le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), valide le compte administratif du budget annexe de l'Atelier Relais (ATR) de 2020 le quel est résumé comme suit :

ATELIER RELAIS 2020	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2020	20 640,28 €	308,97 €	20 331,31 €
Recettes de fonctionnement 2020	20 640,28 €	20 640,28 €	
Dépenses d'investissement 2020	119 726,35 €	9 301,80 €	- 9 301,80 €
Recettes d'investissement 2020	119 726,35 €	- €	

Le maire n'a pas pris part au vote pour cette question à l'ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

Affectation des résultats 2020 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), procède à l'affectation du résultat ci-après :

Affectation du Résultat - Budget Principal	
Résultat de fonctionnement à affecter	193 289,32 €
Déficit de financement de la section d'investissement	-648 848,74 €
Déficit des restes à réaliser	-3 311,67 €
Affectation en réserves au BP 2021 (art. 1068)	193 289,32 €
Report en Dépenses de fonctionnement au BP 2021 (art.002 D)	0,00 €

Le maire n'a pas pris part au vote pour cette question à l'ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

Affectation des résultats 2020 – Budget Complexe sportif

Le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), procède à l'affectation du résultat ci-après :

Affectation du résultat - Budget annexe du Complexe Sportif Jean Duval	
Résultat de fonctionnement à affecter	-44 487,94 €
Besoin de financement de la section d'investissement	21 571,20 €
DEFICIT des restes à réaliser	-8 966,40 €
Affectation en réserves au BP 2021 (art. 1068)	0,00 €
Report en dépenses d'investissement BP 2021 (art.002)	21 571,20 €
Report en Dépenses de fonctionnement au BP 2021 (art.002)	44 487,94 €

Le maire n'a pas pris part au vote pour cette question à l'ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

Affectation des résultats 2020 – Budget Atelier Relais.

Le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), procède à l'affectation du résultat ci-après :

Affectation du résultat - Budget Annexe de l'Atelier-Relais	
Résultat de fonctionnement à affecter	20 267,38 €
Déficit de financement de la section d'investissement	-19 028,15 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €
Affectation en réserves au BP 2021 (art. 1068)	19 028,15 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2021 (art.002 Recettes)	1 239,23 €
Report en dépenses d'investissement (Art. D001) Solde négatif	19 028,15 €

Le maire n'a pas pris part au vote pour cette question à l'ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

Subventions aux associations pour 2021

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), prononce les subventions aux associations, lesquelles se résument ainsi :

Associations locales	Attributions 2021
Comité des Fêtes de Saint Georges	200,00 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	274,00 €
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	364,00 €
Union Musicale	1 200,00 €
USGA Athlétisme	750,00 €
Association du Petit Patrimoine	250,00 €
Cœur de Marie	250,00 €
Secours catholique	250,00 €
Les mains bavardes	100,00 €
S/TOTAL	3 638,00 €

CREDITS DISPONIBLES RESTANT A ATTRIBUER	Vote 2021
	750,00 €

Fixation des barèmes d'impositions pour 2021

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), se prononce en faveur d'une stagnation des taux d'impositions.

Si les taux sont apparemment en hausse, il convient de prendre en considération le fait que 2021 marque l'entrée en vigueur de l'application de la réforme de la fiscalité territoriale. Cette réforme pose la suppression de la Taxe d'Habitation parmi les recettes des Communes. La loi prévoit la compensation de la perte par l'intégration, au bénéfice de la Commune, de la part départementale de la taxe foncière.

Concrètement, ce mécanisme se traduit donc pour Saint Georges de Mons par la somme du taux communal de 16.86% (de 2020) avec le taux du départemental de 20.48% (de 2020) soit un nouveau taux communal de 37.34 %. Un coefficient de correction est instauré par l'Etat pour assurer que les Commune ne gagnent pas plus de recette via cette modification du taux.

L'impact financier de cette modification est nul pour l'administré et la Commune de Saint Georges de Mons.

Si une augmentation devait être constatée, il conviendra pour l'administré de regarder les taux pratiqués par les autres collectivités ayant un pouvoir sur cette taxe (Communauté de Communes, SIRB, Taxe GEMAPI, taxes spéciales ...).

Budget primitif 2021 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), valide le budget principal pour 2021 lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée à : 1 864 758.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 1 471 163.74 €

Budget primitif 2021 – Budget Complexe sportif

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), valide le budget annexe du complexe sportif pour 2021 lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée à : 160 820 €

Section d'investissement équilibrée à : 245 026.60 €

Budget primitif 2021 – Budget Atelier Relais.

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), valide le budget annexe de l'Atelier Relais pour 2021 lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée à : 5 239.26 €

Section d'investissement équilibrée à : 475 567.38 €

Motion contre le projet d'augmentation des taux de CCCSM

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. BALY et AGRAIN) et 2 ABSTENTION (MM. VAN PANTEGHEM, VALANCHON), valide le projet de motion contre le projet communautaire d'augmentation des taux de la Taxe Foncière. La motion est disponible en Mairie.

Motion relative aux projets d'investissements du SIRB

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. BALY, AGRAIN), valide le projet de motion relatif au projet d'investissement « Plan de Relance » porté par le SIRB. La motion est disponible en Mairie.

PROGRAMME LEADER : Demande de subvention pour Acquisition d'une borne camping-car

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention LEADER afin de financer l'acquisition d'une borne de camping-car.

Modification de la régie de recette du camping.

Le Conseil Municipal, par 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BALY), autorise le Maire à modifier l'arrêté portant régie de recettes du Camping Municipal afin d'intégrer les points suivants :

- Actualisation du nombre de régisseurs : inscrire 3 contre 2 initialement prévus.
- Intégration du tarif de la borne de camping-car ainsi que les moyens de paiements autorisés pour cette prestation.

Actualisation du règlement du Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le nouveau règlement du Compte Epargne Temps. Ce dernier permet, en conformité avec les évolutions législatives, de procéder à une indemnisation pécuniaire des jours épargnés sous certaines conditions.

Convention de travaux CEE – Autorisation de signature

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention visant à permettre l'identification des travaux réalisables via le dispositif des CEE par un métreur thermicien. Si, des travaux sont réalisés à la suite de cette étude, ils seront financés à 100% par le dispositif des CEE et le groupe TOTAL DIRECT ENERGIE.

Admission de créances en non-valeurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en conformité avec une décision de justice, prononce l'admission en non-valeur d'une dette de 131.35 € pour un administré.

Création et suppression simultanée de poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe et à la suppression simultanée d'un poste d'adjoint technique.

Convention d'utilisation d'un DR Mobile – Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer en l'absence de fourniture de la convention devant être établie par la Préfecture.

EPF SMAF : Abandon du projet d'acquisition de la parcelle BK 408.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare l'abandon du projet d'acquisition de la parcelle BK 408.

Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 3 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

Rapport d'activités des syndicats intercommunaux

1/ Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge :

RAS.

2 / SIAEP Sioule et Morge :

RAS.

3/ SIRB :

RAS.

4 / SICTOM Pontaugur-Pontgibaud :

M. AGRAIN explique que le budget du SICTOM a été voté courant mars.

Il rappelle que le syndicat avance sur le projet d'extension des consignes de tri et qu'une réunion va s'organiser prochainement sur ce point. Il informe l'assemblée que le syndicat réfléchi à l'acquisition d'un nouveau camion de collecte.

5/ SMAD des Combrailles

M. PERRIN explique que des journées de vaccinations sont organisées aux Ancizes les 01 et 02 avril pour les plus de 70 ans ou inférieur si comorbidités. Il dit que 25 personnes de Saint Georges de Mons se sont inscrites à ces 2 journées.

Parallèlement, le Maire a demandé au Président du SMADC de prévoir l'organisation ultérieure de journées de vaccinations sur Saint Georges de Mons.

6/ EPF SMAF :

RAS.

7/ SIEG du Puy-de-Dôme :

RAS.

Questions diverses

- CALENDRIER DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PERRIN, Maire, informe le Conseil Municipal qu'à défaut de pouvoir établir un calendrier des réunions du Conseil Municipal, il souhaite prendre le principe de faire une réunion les derniers mardis de chaque mois. Il rappelle que des dérogations pourront s'appliquer à cette proposition.

- COMMISSIONS COMMUNALES OUVERTES AU PUBLIC

M. PERRIN, par suite à l'ouverture des commissions communales au public, donne la liste des personnes retenues.

FINANCES ET COMMUNICATION : Michel MOURDON et Jean Louis PLAIS

VOIRIE, CADRE DE VIE, URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES : Jean Paul BOUCHET et Jean Paul FLICKINGER

EDUCATION ET CULTURE: Malika SENETAIRE et Maryse BOUCHARDON

FESTIVITE ET VIE ASSOCIATIVE : Christina HERNANDEZ et Mélanie PECOUL BESANCENEZ

SANTE ET ACTION SOCIALE : Sylvie DUBOIS et Agnès GUILLOT

BATIMENT ET PATRIMOINE COMMUNAL : Jean Paul XAUSA et Christian VILLEMUR

- AVIS DE L'ARS SUR LE PROJET DE CABINETS MÉDICAUX

M. PERRIN informe l'assemblée qu'il a repris contact avec l'ARS afin d'évoquer le dossier de création de cabinets médicaux dans l'ancienne boucherie. Les services régionaux de la santé confirment qu'ils n'ont pas d'avis ou de validation à fournir sur ce projet.

- TESTS SALIVAIRES AUX ÉCOLES MUNICIPALES

M. PERRIN informe l'assemblée que l'Education Nationale a organisée une session de dépistage du COVID par tests salivaires aux écoles. Les résultats sont excellents et donc, au 30/03/2021, l'IEN ne fermerait pas les écoles.

- VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX CONSTRUCTIBLES, BOIS ET PRAIRIE :

M. PERRIN informe l'assemblée de la mise en vente de certains terrains communaux (constructibles, bois et prairie...). Les terrains constructibles et l'école de Montbuisson seront mis en vente aux deux agences immobilière de la Commune après estimation par le service des domaines.

- FIBRE OPTIQUE

M. PERRIN rappelle que les informations relatives au déploiement de la fibre optique sur la Commune se trouvent sur le site :

<https://www.auvergne-numerique.fr/carte-fibre-v2/>

- DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

M. PERRIN informe l'assemblée qu'il a rédigé un courrier à l'attention du Sous-Préfet afin de faire un point sur la candidature de Saint Georges de Mons pour le dispositif « Petites villes de demain » en date du 26/10/2020.

En effet, les services de l'Etat lui avaient alors dit que la candidature de Saint Georges de Mons n'était plus recevable puisque limitrophe des Ancizes-Comps qui était déjà retenue.

M. BALY lors du Conseil Municipal du 02 mars 2021 pointait l'intégration de La Bouboule et du Mont-Dore dans ce dispositif alors que ces deux communes sont limitrophes.

M. PERRIN a donc demandé au Sous-Préfet de régulariser la situation de Saint Georges de Mons ou, à défaut, de faire bénéficier la Commune des CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique).

- PROBLÈMES DE CIRCULATION SUR AVENUE DES VOLCANS

M. GRATADEIX alerte l'assemblée sur des incivilités routières sur l'avenue des volcans. En effet, alors que des véhicules se garent en partie sur la chaussée, le flux de véhicules en est perturbé et les règles de circulation ne sont pas respectées (priorité aux véhicules dont le côté de la chaussée n'est pas obstrué).

Il est répondu que ceci sera évoqué en Commission Voirie prochainement.

- RÉAFFECTATION DES FONDS DU REPAS DES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS

M. AGRAIN demande si l'exécutif a prévu quelque chose pour compenser la non-réalisation du repas des personnes de 70 ans et plus.

M. PERRIN répond qu'un bon d'achat d'une valeur de 20 € sera édité pour les bénéficiaires de 70 à 79 ans afin qu'ils puissent consommer dans les commerces locaux qui auront manifesté leur volonté d'être intégrés dans la démarche.

- SECURISATION DU CARREFOUR A PROXIMITE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

M. AGRAIN demande l'état d'avancement du projet de sécurisation du carrefour à hauteur de la caisse d'épargne.

M. RAYNAUD répond que le dossier est validé en commission Voirie et qu'il sera finalisé avant la fin de semaine.

Il saisit cette occasion pour parler du projet consistant à intégrer tout le centre bourg en zone 30 km/h.

- INTÉGRATION DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. BALY demande si les remarques proposées au Règlement Intérieur du Conseil Municipal ont été prises en considération. Il complète sa question par la manifestation du souhait d'intégration des membres du groupe « Saint Georges Demain » au sein des commissions municipales ainsi que le prévoit l'article L2121-22 du CGCT.

M. PERRIN répond que ces demandes seront à étudier.

M. RAYNAUD rappelle que les commissions ont été votées en 2020 lors du Conseil Municipal du 23 mai 2020 et que lors de cette réunion l'opposition s'est prononcée sur la question.

M. BALY dit que cette question n'aurait, selon lui et les préconisations des services de l'Etat, pas dû être évoquée ce jour (risque COVID). Il souhaite que le pluralisme de l'assemblée puisse être représenté dans les commissions communales.

M. PERRIN rappelle que M. AGRAIN et Mme VALANCHON sont membres de commissions communales.

- ATTRIBUTIONS DE FONDS POUR LA FORMATION DES ELUS

M. BALY demande si le budget principal 2021 respecte l'obligation de prévoir des crédits pour les formations des élus. Pour mémoire, il rappelle que le montant total ne peut pas dépasser 20% de la somme totale allouée aux indemnités de fonction des élus et qu'il constitue une dépense obligatoire.

M. PERRIN demande à M. BALY pourquoi cette question n'a pas été posée à l'occasion du vote des budgets.

M. BALY répond que la présentation du Maire a été faite « au chapitre », ce qui ne permet pas de rentrer dans le détail des prévisions « à l'article ».

- AVANCEMENT DE L'ÉTUDE AUPRÈS DES COMMERCANTS

M. BALY demande l'état d'avancement de l'étude auprès des commerçants locaux.

M. PERRIN répond qu'un courrier est en préparation afin de convier ces derniers à une nouvelle réunion de travail. Il ressort des premiers résultats de cette étude que les commerçants attendent des actions en matière de signalétique (visibilité insuffisante dans le bourg), d'informations en matière de subventions susceptibles d'accompagner d'éventuels projets professionnels ou la réalisation d'action promouvant la consommation locale.

Il précise que les échanges sont constructifs et que le travail va dans le sens de la création d'une association de commerçants. Il s'en réjouit car une telle entité permettrait de centraliser les discussions avec la Mairie.

- EXERCICE D'ÉVACUATION INCENDIE DES ECOLES

M. BALY interpelle le conseil municipal sur le récent exercice d'évacuation effectué aux Ecoles. Il dit ne pas féliciter les organisateurs dans la mesure où cet exercice s'est déroulé par un jour où la température avoisinait les 0°C et que par suite à cet exercice sa fille a développé une double otite et a dû aller aux urgences à deux reprises.

Si les enfants de l'élémentaire pouvaient rester en extérieur, il aurait été bienvenue de respecter la loi et de faire en sorte de couvrir les enfants de maternelles ou de tenter d'organiser l'évènement un jour où le temps aurait été plus clément.

M. PERRIN indique que lors des anciennes mandatures, alors même que M. BALY était élu des exercices similaires étaient organisés. Certains ont même eu lieu sous la pluie. M. BALY ne s'en est pas offusqué à l'époque. Il déduit que cette nouvelle position de M. BALY est essentiellement motivée par ses intérêts personnels et non l'intérêt général.

M. DIAS s'offusque et rappelle l'intérêt de l'exercice. Il s'agit de mettre les enfants et leurs encadrant dans la situation la plus réaliste possible. Il rappelle que l'organisation maximisait la sécurité, la garde-champêtre assurait la circulation et Mme DESGEORGES, 4^{ème} Adjointe était présente entre les points de ralliements pour assurer l'absence de brassage entre les classes.

Il ajoute que le représentant des Pompiers et l'organisme de sécurité ont salué le sérieux de l'organisation et l'efficacité de la réponse apportée à l'alerte. (Evacuation en moins de 5 min).

Dans des conditions réelles et nonobstant les conditions climatiques, habiller l'enfant n'aurait pas été une priorité.

M. BALY dit qu'une telle organisation est irresponsable et affirme que les prochains exercices ne se passeront pas ainsi.

M. DIAS précise qu'une telle organisation est prévue 15 jours à l'avance à minima et que de fait la météo ne peut pas être prise en considération.

Il conclut en saluant le travail des encadrants qui a su guider les enfants dans l'ordre et le calme et indique que si l'exercice était à refaire, il serait réalisé dans les mêmes conditions (non maîtrise de la météo et secret de la procédure vis-à-vis des enseignants).

Mme DESGEORGES explique que la pratique des exercices d'évacuation est courante et qu'il ne lui serait jamais venu à l'esprit de venir se plaindre en mairie pour les raisons invoquées par M. BALY.

M. PERRIN réaffirme que les propos de M. BALY sont motivés par l'impact personnel qu'il subit dans cette affaire. Ceci alors même qu'aucune preuve ne vient corréler l'exercice d'évacuation avec le développement de la maladie de son enfant.

M. BALY rejette l'accusation et rappelle à l'assemblée que ce qui est arrivé à sa fille aurait pu arriver à n'importe quel enfant de l'école maternelle. Il rappelle ses propos. Quitte à faire preuve d'une grande organisation, autant programmer ce genre d'exercice soit à la rentrée de septembre soit quand le climat est clément.

- DEMANDE D'INFORMATION SUR LE NOMBRE D'ENFANTS DE QUEUILLE SCOLARISÉS A SAINT GEORGES DE MONS

M. BALY demande le nombre d'enfant scolarisés à Saint Georges de Mons dont le lieu de résidence est Queuille.

M. PERRIN dit que l'information sera apportée au prochain conseil municipal.

Le Maire lève la séance à 22h00 et donne la parole au public.

Intervention du public :

Une première personne du public prend la parole exprime sa satisfaction à voir le déroulement d'un conseil municipal. Revenant sur les débats relatifs à l'exercice d'évacuations des écoles, elle ironise sur les « aberrations » qu'elle dit avoir entendues. Elle résume le débat par l'affirmation « Quitte à ce que les enfants brûlent, autant qu'ils soient habillés ».

Une seconde personne prend la parole et intervient sur les points suivants :

- Remerciements pour la fourniture d'équipement de protection COVID pour la séance du Conseil.
- Travaux de création de cabinets médicaux dans l'ancienne boucherie :
Il est demandé si un organe de contrôle est prévu pour assurer la conformité des travaux et si les études de faisabilité antérieure ont été prises en compte.

Il est répondu que le recours à un organisme de contrôle est une obligation et qu'elle sera bien évidemment respectée. Quant aux éventuelles études de faisabilité antérieures, il n'y en avait pas pour la Mairie tout du moins. L'équipe précédente cherchant avant tout à réinstaller un boucher dans ce bâtiment.

- Rumeur relative à l'installation d'un caviste :
Par suite à la circulation de certaines rumeurs relatives à l'installation d'un caviste. Il est demandé au Conseil Municipal la véracité de ces dernières et, dans l'affirmative, si la priorité de l'équipe municipale reste les festivités dans le bourg.

Il est répondu qu'un porteur de projet s'est effectivement présenté en Mairie pour évoquer une potentielle installation d'une activité de caviste. Toutefois, l'impact du COVID sur l'économie amènerait le porteur de projet à reporter d'une année. La nature de l'activité de la personne privée n'emporte pas la motivation de l'équipe municipale. Cette dernière reste la redynamisation du centre bourg.

- Information d'arnaques au sein du contexte COVID :
Il est annoncé à l'Assemblée que la Gendarmerie fait circuler des alertes relatives à des arnaques. Il est demandé si la Commune peut relayer ses informations.
Il est répondu qu'une application smartphone gratuite appelée PANNEAU POCKET est conçue pour répondre à ce besoin de diffusion.

- COVID sur la Commune :
Il est demandé un état de la Commune face au COVID.
Outre les informations évoquées plus haut, il est dit qu'une personne de la Commune est en isolement et que les tests salivaires aux écoles sont concluants.

- Acquisition de détecteurs de CO² :
Par suite aux débats du précédents conseil municipal, il est demandé si des acquisitions sont prévues au budget. IL est répondu que cette opération n'est pas prévue.

- Départ du DGS / Réorganisation des Services :
Par suite au précédent conseil municipal, il est demandé l'avenir du service administratif au regard des rumeurs de départ du DGS.
M. PERRIN confirme que le DGS doit partir. L'objectif de réorganisation porte sur septembre 2021 et vise à réattribuer certaines compétences tout en augmentant la polyvalence des agents restants.

- Il est annoncé au Conseil Municipal que des propriétaires de chevaux se sont vu êtes verbalisés au titre des restrictions de déplacements COVID alors qu'ils allaient apporter soins et nourriture à leurs chevaux.
Il est répondu que le Maire n'a pas un pouvoir dans ce domaine. Il pourra néanmoins solliciter les parlementaires.

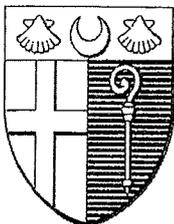
- Il évoqué la présence d'un SDF sur la Commune. Cette situation amène la question de la nature de politique sociale d'aide portée par la Commune.
Il est répondu que le CCAS dispose d'une ligne budgétaire destinée à financer des hébergements d'urgence ou des nuits d'hôtels pour ces publics.
- Il est demandé la nature des projets retenus au titre du Conseil Municipal des Jeunes :
Le Maire répond que les projets retenus sont un jardin éducatif et la création d'un lieu de rencontre pour les jeunes dans le centre-bourg.
Il précise que le CMJ se réunira de nouveau le vendredi 09 avril 2021.
- Projet d'acquisition d'un tracteur et recours à l'emprunt :
Il est demandé des précisions sur la différence entre le coût annoncé du tracteur qui doit être acquis pour la somme de 48 000 € TTC et l'autorisation d'emprunt votée le 02 mars 2021 pour la somme de 70 000 €. Il est répondu que le delta servira à l'acquisition d'un broyeur d'accotement.
- Il est demandé si le COVID a eu un impact visible sur le budget de la Commune ?
Il est répondu qu'un impact se constate. Toutefois établir un chiffrage précis est impossible. Plus de détails pourront éventuellement être apportés au prochain conseil.
- Panne du site internet municipal :
Par suite à la panne du site internet (liée à l'incendie du bâtiment de la société OVH début mars), il est demandé s'il y a eu un impact sur la vie de la Mairie.
Outre le défaut de communication liée à la panne du système, le dispositif de prise de rendez-vous pour les cartes nationales d'identités et les passeports par internet était hors service.
Les rendez-vous ont dû être pris de nouveau intégralement par téléphone pendant ce laps de temps, occasionnant une forte augmentation des appels entrants au secrétariat.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

M. Julien PERRIN





Ville de Saint Georges de Mons

(Puy de Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DCM n°2021/36 - MOTION

L'An deux mil vingt et un, le trente mars, le **Conseil Municipal de la Ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 heures, Salle des Fêtes en Mairie de Saint Georges de Mons, pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Julien PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 16/03/2021

Présents : M. PERRIN, Maire

MM. RAYNAUD, DIAS, DESGEORGES, BONNAFOUX, MILLERAS, GRATADEIX, FREITAS, TRIPHON, VAN PANTEGHEM, ELOY, DUPOUX, VALANCHON, AGRAIN, BALLY

M. GRATADEIX présent à compter de : 18h15

Mme ELOY présente à compter de : 19h25

MM. DUPOUX et TRIPHON présents à compter de : 18h20

Excusés : M. CROISIER ayant donné procuration à Mme TRIPHON
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. DIAS
Mme LEFOUR ayant donné procuration à M. PERRIN
Mme ELOY ayant donné procuration à M. RAYNAUD

Absent(e) : Mme BESSE-LE PROVOST Aline

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme DESGEORGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	18	
<u>Nombre de membres présents</u> :	15	
<u>Nombre de votants</u> :	18	dont 3 procurations

OBJET : MOTION RELATIVE AU PROJET D'AUGMENTATION DES IMPOTS DE LA CCCSM.

Lors du conseil communautaire du 18/03/2021, l'exécutif communautaire présentait l'état des finances de la Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge avec pour constat principal une diminution prononcée de la CAF nette de la structure.

Expliquée majoritairement par une dégradation des recettes liée à l'activité économique des entreprises et du territoire, l'exécutif proposa 3 scénarii visant à améliorer les recettes communautaires tout en ventilant les investissements futurs de la structure en fonction de chaque hypothèse.

Les scénarii proposés ont pour point commun une augmentation de la part communautaire dans la Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties. Actuellement, le taux communautaire est de 3.03% les simulations proposées envisagent les augmentations suivantes :

- Projet 1 : Augmentation de la TFPB de 2.5 points soit une augmentation de 82.50%

- Projet 2 : Augmentation de la TFPB de 5.3 points soit une augmentation de 160.61 %
- Projet 3 : Augmentation de la TFPB de 3.5 points soit une augmentation de 115.51 %

La présente motion du Conseil Municipal entend poser les éléments de réflexion du Conseil Municipal de Saint Georges de Mons au sujet du choix auquel il est confronté.

En effet, si une nécessaire solidarité avec la CC CSM doit être de mise eu égard à l'importance de la structure dans la vie de son territoire, la municipalité ne peut pas prendre une décision sans prendre en considération l'augmentation des taxes qu'elle a elle-même pratiqué au titre de 2020 afin d'éviter une mise sous tutelle.

Lors du conseil communautaire précité, certains conseillers communautaires de Saint Georges de Mons se sont étonnés de l'absence d'une simulation basée sur des économies de fonctionnement et exempte d'augmentation des impôts.

Le débat d'orientation budgétaire mené en Conseil Communautaire semble, dès son origine orienté en faveur d'une augmentation des recettes fiscales et donc être hermétique à l'idée d'une refonte du fonctionnement de la structure.

Une telle orientation nous paraît être prématurée au regard de la nature de recettes de la CC CSM (alimentée entre autre par l'état de l'activité économique de son territoire). Tous les élus s'accordent à dire qu'il y a une réelle incertitude sur la reprise ou non des activités industrielles telles qu'Aubert&Duval, ECOTITANIUM, Manufacture des Lumières...

En spéculant sur une incertaine reprise d'activité en 2021, la CC CSM prend le risque d'augmenter sa pression fiscale sur les ménages sans avoir la certitude que cela aura un effet sur les constats financiers dressés au titre de 2020.

Les élus de Saint Georges de Mons préconisent d'observer un éventuel rebond économique sur 2021 et souhaitent qu'une réflexion soit menée sur plusieurs domaines dont :

- les économies de fonctionnement ;
- un arbitrage sur les projets d'investissements ;
- Une recherche d'optimisation des recettes à défaut d'une augmentation des taux.

A ce titre, les économies de fonctionnement pourraient être dégagées par une refonte du fonctionnement administratif et du schéma de travail et décisionnel politique. Ainsi, chaque Vice-Président, pourrait présenter un plan d'économie dans son domaine de compétences et dans les projets en cours de travail.

Ensuite, sans juger la nature et la pertinence des investissements en cours, une concertation politique pourrait définir les projets essentiels pour le territoire communautaire et décider du gel pour une année des autres dossiers.

A cet égard, afin de favoriser le mouvement actuel de fuite des villes vers la campagne, Saint Georges de Mons estime que la priorité pourrait être donnée au projet renforçant la qualité de vie et d'accueil des populations à savoir les investissements dans le domaine de la santé et de l'enfance jeunesse.

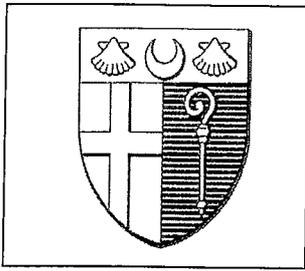
Aussi, nous proposons :

- la mise en place d'une solidarité responsable via le CIAS avec l'instauration d'une facturation symbolique des colis alimentaires donnés aux bénéficiaires de l'action sociale.
- La réactualisation des dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale en identifiant les personnes qui sont réellement dans le besoin.

Enfin, dans le but de préserver l'intégralité du territoire d'une augmentation des taux, la CC CSM pourrait par le biais de son expertise et des membres de la Commission Finances, apporter un conseil aux Communes membres en matière de revalorisation et d'optimisation des bases fiscales, dans le but d'une équité fiscale (recherche des logements dit « faux vacants » et actualisation des catégories d'habitations...).

Au regard de tout ceci, la Commune Saint Georges de Mons confirme sa solidarité envers la Communauté de Communes. Néanmoins, elle ne pourra pas apporter son soutien à un projet d'augmentation des taux.

La priorité dans le contexte actuel est de geler les taux et de reprendre les propositions préalablement citées avec pour objectif d'avoir une économie égale à la levée des recettes fiscales souhaitées par l'exécutif communautaire.



Ville de Saint Georges de Mons

(Puy de Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DCM n°2021/37 - MOTION

L'An deux mil vingt et un, le trente mars, le **Conseil Municipal de la Ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 heures, Salle des Fêtes en Mairie de Saint Georges de Mons, pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Julien PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 16/03/2021

Présents : M. PERRIN, Maire

MM. RAYNAUD, DIAS, DESGEORGES, BONNAFOUX, MILLERAS, GRATADEIX, FREITAS, TRIPHON, VAN PANTEGHEM, ELOY, DUPOUX, VALANCHON, AGRAIN, BALLY

M. GRATADEIX présent à compter de : 18h15

Mme ELOY présente à compter de : 19h25

MM. DUPOUX et TRIPHON présents à compter de : 18h20

Excusés : M. CROISIER ayant donné procuration à Mme TRIPHON
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. DIAS
Mme LEFOUR ayant donné procuration à M. PERRIN
Mme ELOY ayant donné procuration à M. RAYNAUD

Absent(e) : Mme BESSE-LE PROVOST Aline

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme DESGEORGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<u>Nombre de membres en exercice</u> :	18	
<u>Nombre de membres présents</u> :	15	
<u>Nombre de votants</u> :	18	dont 3 procurations

OBJET : MOTION RELATIVE AU PROJET D'INVESTISSEMENT DU SIRB

Lors d'une rencontre en date du 04/03/2021, M. BRICHEUX, Président du SIRB, présentait un « plan de relance » de quelques 200 000 € se traduisant par une demande de subvention exceptionnelle portée devant les 11 communes membres du syndicat.

A cette occasion, M. BRICHEUX présentait un plan de relance centré sur la rénovation des bâtiments et leur mise en conformité avec les attentes théoriques de la clientèle.

La présente motion entend porter l'avis de la Commune de Saint Georges de Mons sur le plan de relance, ses modalités de financements et proposer des alternatives à ce dernier.

En effet, ainsi qu'a pu le rappeler le Président du SIRB, les finances du syndicat sont au plus mal. Si la nécessité de relancer l'activité du site ne fait pas débat, les solutions proposées pour ce faire et leur financement ne font pas l'unanimité.

Sur la nature des financements de l'opération :

Alors que la structure est en grande difficulté, le Président sollicite de manière égale et solidaire les 11 communes qui devraient se partager la somme de 200.000 € pour financer l'opération. Nonobstant que nombreuses d'entre elles dont Saint Georges de Mons sont, elles-mêmes, en difficulté financière. Cette démarche paraît malvenue. Ceci d'autant plus que l'opération proposée n'est financée par aucune subvention.

Le Président estime qu'en l'absence de financement par les Communes de la somme demandée, il financera son plan de relance par le recours à une ligne de trésorerie, votés par les élus du SIRB.

Alors que l'encours de dette de la structure avoisine les 1 000 000 € et que le déficit constaté est d'environ 500 000 €, ce financement alternatif semble déraisonné.

Dès lors, le Conseil Municipal de Saint Georges de Mons souhaite que le plan de relance soit gelé pendant une année afin de permettre aux services d'optimiser les financements. En effet, le SIRB devrait pouvoir bénéficier d'aides au titre des soutiens aux activités touristiques des subventions

- DETR 2022
- LEADER
- Région AURA et Département du Puy-de-Dôme

Sur le fonctionnement de la structure et sa gestion patrimoniale :

La situation financière du SIRB impose une refonte de son fonctionnement et de sa gestion patrimoniale. Nous, élus, devons avoir un rôle de facilitateur et d'accompagnateur auprès des professionnels du tourisme du secteur privé qui ont de réelles compétences dans ce domaine. Ainsi en l'absence de moyens, la structure pourrait envisager de céder une partie de son patrimoine via une DSP ou un Bail afin d'en déléguer tout ou partie de sa gestion et son exploitation.

Il apparaît qu'un des axes principal d'amélioration du syndicat réside dans sa visibilité. En effet, la qualité des sites naturels, les activités disponibles, ses points forts touristiques méritent une meilleure publicité. Un investissement immédiat dans ce domaine permettra d'attirer une plus grande clientèle. En effet, l'air du temps est au retour à la nature et à la fuite des espaces urbains.

Il convient de rappeler que de nombreux logements au Village Etap'Auvergne ont fait l'objet d'une rénovation en 2005. Sur les 75 logements disponibles, 50 sont dans un état tout à fait correct et apte à la location.

A cet égard, le SIRB pourrait envisager la réfection de certains chemins et lieux forts du tourisme vert comme, par exemple, le chemin reliant le Pont du Bouchet à Confolant.

Dans l'attente d'une meilleure définition des grands axes du plan de relance et de son financement, ces quelques propositions permettraient d'améliorer directement la situation du SIRB à moindre coût.

Conclusion :

La Commune de Saint Georges de Mons exprime sa solidarité avec le SIRB et sa volonté de relancer son activité. Néanmoins, eu égard à la situation financière délicate du SIRB et

de nombre de ces communes membres, Saint Georges de Mons ne peut pas valider ce plan de relance.

La nature du financement actuel tend à aggraver la situation financière du syndicat et menace d'emporter solidairement ses Communes membres. Ainsi, et pour limiter le risque portant sur ces collectivités, il apparaît nécessaire d'optimiser l'opération par un recours aux subventions publiques qui sont nombreuses dans ce domaine.

Dans l'attente, le SIRB peut travailler à moindre coût et Saint Georges de Mons pourra l'aider en ce sens.